



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 18

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	

### Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Céline RABUT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES



## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Subvention en investissement à l'association Le Champs des Sourires**

L'association « Le Champ des Sourires » a été créée le 4 mars 2022 et a obtenu un agrément « Ateliers et Chantiers d'Insertion » (ACI) au mois de septembre dernier. Elle porte un projet de ferme florale dont l'objectif est de favoriser l'accès au dispositif des ACI et le retour à l'emploi par le biais de la floriculture.

Respectueux des valeurs de la diversité et de l'égalité femmes – hommes, le chantier d'insertion sera ouvert à tous mais une attention particulière sera portée aux femmes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, notamment celles âgées de moins de 26 ans en grande difficulté, les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeuses d'emploi de longue durée, les travailleuses en situation de handicap.

La floriculture promeut et valorise la production de la fleur coupée française, dans un contexte où 80% de la part des fleurs vendues en France est cultivée dans l'hémisphère sud (Afrique du sud, Ethiopie, Colombie, Equateur) en l'absence de traçabilité et induisant un impact carbone important (1 bouquet de roses équivaut à un aller-retour Paris – Londres en avion).

Elle offre également un support d'insertion professionnelle avec des tâches variées qui permettent l'acquisition progressive de compétences à travers la plantation des graines, la récolte, la composition des bouquets, la vente ou encore la logistique.

La ferme florale s'est installée en début d'année sur un hectare de terrain mis à disposition par la mairie de Longvic ce qui permet au projet d'être implanté au plus près des bénéficiaires : Longvic (Le Bief du Moulin), Chenôve (Le Mail), Dijon (Fontaine d'Ouche et Grésilles), Quetigny (centre-ville).

Un encadrant technique pour la mise en place des cultures, une directrice/coordinatrice et un accompagnateur socio-professionnel (mutualisé avec l'association d'insertion KER) ont été recrutés, 6 salariées sont en cours de recrutement. A terme, 13 personnes entreront en parcours d'insertion.

L'association prévoit de produire à N+1, 80 000 tiges vendues en circuits courts aux fleuristes (25%) et en bouquets (75%) auprès des particuliers, acteurs du tourisme, AMAP, marchés...). A N+2, 120 000 tiges vendues pour 70 % aux fleuristes et 30% en bouquets auprès des particuliers. D'après l'étude de marché, la Présidente de l'association, prévoit que l'ACI soit financièrement autonome en 2025.

Les investissements évalués à 340 738 € seront soutenus par l'Etat (78 000 €), la Région (54 621 €) la ville de Longvic (80 000 €), le Conseil Départemental (6 117 €), autres fonds (30 000 €). L'association a contracté un prêt de 67 000 € auprès de France Active Bourgogne.

Afin de finaliser l'installation de l'association et notamment l'achat de locaux en bois, il est proposé à Dijon Métropole de soutenir le projet par le versement d'une subvention en investissement d'un montant de 30 000 €.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention de financement jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2023 de 30 000 € à l'association Le Champs des Sourires ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2023.

SCRUTIN    POUR : 82  
              CONTRE : 0  
              DONT 18 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN